



MOTION

Bilan annuel du système d'évaluation et de compensation en éco-points

La Chambre des député.e.s,

Considérant

- que le système d'évaluation et de compensation en éco-points constitue un outil central de mise en œuvre des mesures compensatoires dans le cadre de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;
- que des déséquilibres territoriaux persistent dans la répartition des réserves d'éco-points, en particulier dans les zones à forte pression démographique ;
- que la transparence et le suivi régulier de ce système sont essentiels pour continuer à en améliorer l'efficacité ;

invite le gouvernement

- à présenter une fois par an, à la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, un bilan détaillé du système d'évaluation et de compensation en éco-points, incluant notamment :
 - o l'évolution des éco-points générés et débités dans les différents secteurs écologiques ;
 - o l'état du bilan écologique par secteur ;
 - o la disponibilité et l'utilisation de terrains pour des mesures compensatoires.

Signatures :